



**DEPARTEMENT DU CHER**  
**MAIRIE de VALLENAY (Cher)**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE MUNICIPAL n°22-2023**

**du 18 juillet 2023**

**Accordant la priorité de passage aux participants à la course organisée**

**Par le club AS CULAN CYCLISME**

**Le lundi 25 septembre 2023**

Le Maire de Vallenay,

Vu le code de la route et notamment l'article R.53

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le décret n°55-1366 du 18 octobre 1955 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique,

Vu l'arrêté interministériel du 26 août 1992 relatif à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,

Considérant que la sécurité des usagers de la route et des participants à la course organisée le Club AS CULAN CYCLISME le 25 septembre 2023, nécessite de donner la priorité sur la totalité du parcours.

**ARRETE**

**Article 1 :** La priorité de passage est donnée aux participants à la course organisée par l'AS CULAN CYCLISME le 25 septembre 2023, et empruntant l'itinéraire annexé au présent arrêté sous réserve que cette manifestation soit légalement autorisée.

**Article 2 :** Les dispositifs de signalisation devront être conformes aux instructions de l'Arrêté du 26 Août 1992. Les signaleurs devront correspondre en qualité et en nombre aux mentions figurant sur l'arrêté d'autorisation de la course.

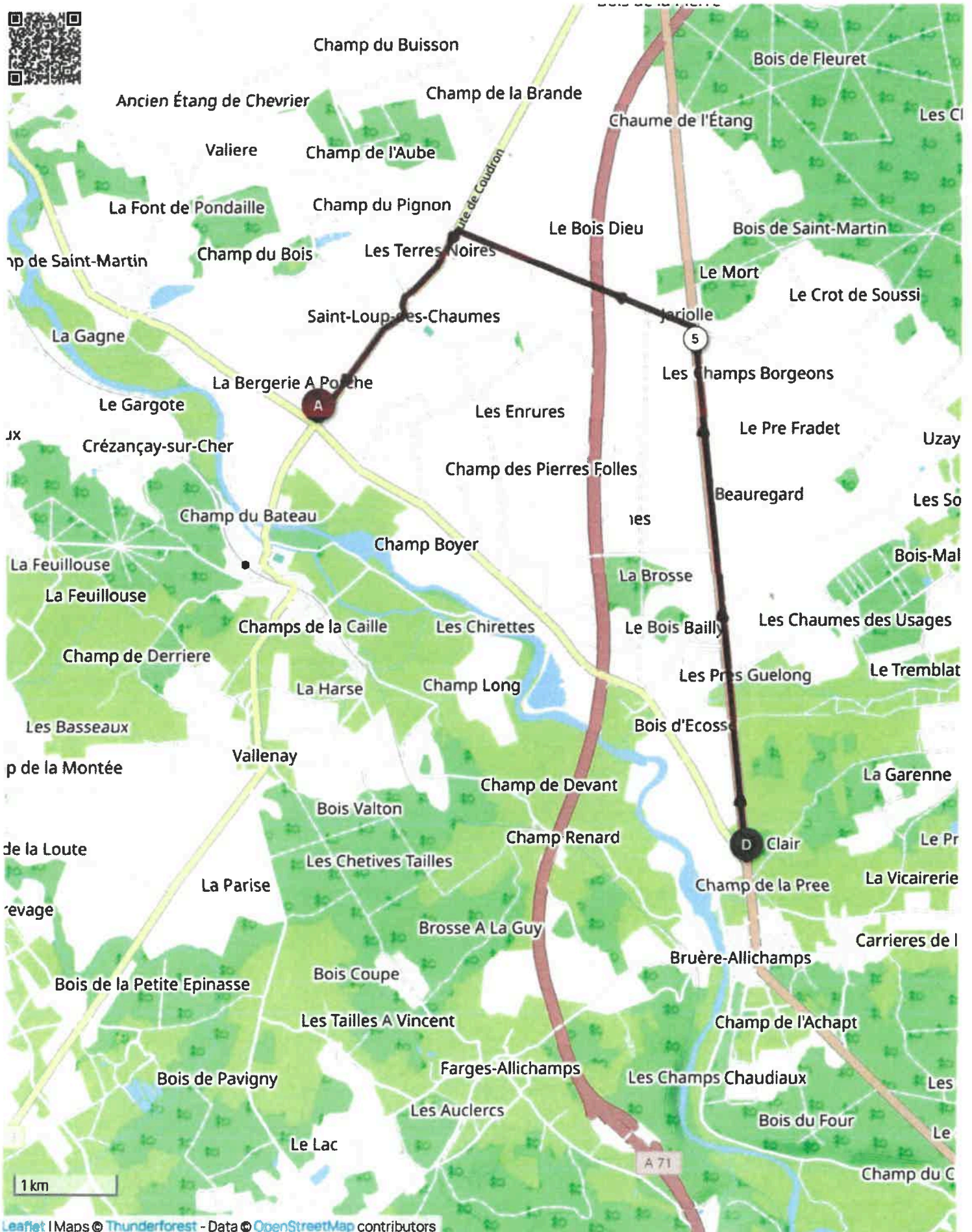
**Article 3 :** Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CHATEAUNEUF/CHER et l'organisateur de la course sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALLENAY, le 18 juillet 2023

Le Maire,  
Marina DUPUY







Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023



ID : 018-211802707-20230718-2023\_07\_A22-AR

## **ITINERAIRE COURSE BRUERE ALLICHAMPS**

Départ Bruère Allichamps rue Constant Auclert 14h00

Rue du pont ,à droite La Coquillonnerie, à droite rte de la Font d'Ordieu, champ Renard 0droite Ld Sarru, rue du gd Sarru, Les Charnes , BignyD3 , rte de St Loup des Chaumes, à droiteD35 , à droite Prieuré, rte d'Allichamps , à gauche le bourg, à droite rue Constant Auclert.

Commune traversées : BRUERE ALLICHAMPS / FARGES ALLICHAMPS / VALLENAY/ SAINT LOUP DES CHAUMES